



# Horizon

*Bulletin d'information pour les personnes migrantes à Genève*

## **Mariages : nouvelle législation**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2011, une nouvelle législation sur les mariages est entrée en vigueur. Destinée officiellement à empêcher les mariages fictifs (mariages contractés dans le seul et unique but d'obtenir un permis de séjour), elle rend dans les faits compliqués, voire impossibles dans certains cas, les mariages pour les personnes sans autorisation de séjour.

Le CCSI, avec d'autres partenaires, a d'abord tenté de s'opposer par tous les moyens à ce changement ; puis, nous avons cherché à rendre moins négatives les conséquences de ces nouvelles règles. Avec la Plateforme nationale pour les sans-papiers, nous avons rencontré les autorités fédérales pour leur exposer les problèmes qui découlent de cette nouvelle législation, et demandé qu'elle soit appliquée de manière souple. A Genève, avec nos partenaires du Collectif de soutien aux sans-papiers, nous avons également pris contact avec les autorités pour leur faire part des problèmes engendrés par cette modification.

### ***Que disent les nouvelles règles?***

Il est désormais nécessaire d'apporter la preuve du séjour légal de chacun-e des partenaires afin d'être autorisés à entamer la procédure de mariage. Sans preuve de séjour légal (permis de séjour, visa valable, etc.), le-la fiancé-e devrait rentrer dans son

pays d'origine, et s'annoncer à l'ambassade de Suisse afin de demander un visa en vue de mariage, puis rentrer en Suisse avec ce visa et célébrer le mariage ici. Ou encore, rentrer dans son pays d'origine, se marier là-bas, puis faire reconnaître le mariage en Suisse et entamer une procédure de regroupement familial.

Nous avons tenté d'attirer l'attention des autorités sur les difficultés que ces règles créent pour des personnes sans statut légal, qui vivent et travaillent en Suisse depuis longtemps, ainsi que pour leur partenaire. Les démarches prennent beaucoup de temps, et la personne risque de perdre son emploi, voire de devoir retirer ses enfants de l'école en Suisse.

Nous espérons donc qu'il sera possible, dans certains cas, de demander aux autorités d'accorder une exception, et de permettre aux personnes de se marier en Suisse, sans exiger un retour au pays. Cependant, les cas pouvant bénéficier d'une exception doivent répondre à plusieurs critères.

Nous encourageons donc les personnes concernées à prendre contact avec des spécialistes (au CCSI, au Collectif, au CSP, à Caritas, au SIT, etc.), qui examineront le cas en détail et sauront vous conseiller sur les démarches à entreprendre. Il peut être risqué de tenter de les entamer sans l'assistance d'un-e spécialiste.

Le CCSI continue de chercher des solutions à ce problème, et de faire pression sur les autorités pour qu'elles appliquent avec souplesse la nouvelle législation.

\*\*\*\*\*

## **Apprentissages**

Les associations de défense des migrant-e-s, comme le CCSI, ont beaucoup œuvré pour convaincre les politiciens, les médias et le grand public de l'importance de la formation professionnelle pour les jeunes sans-papiers. C'est en partie grâce à ce travail que l'accès à l'apprentissage pour les jeunes sans statut légal a été accepté par le parlement suisse en 2010.

Pourtant, cette décision n'a pas encore été mise en œuvre concrètement. Dans l'attente d'une solution fédérale à ce problème, qui risque de prendre encore du temps, le canton de Genève a mis en place des mesures transitoires.

Les jeunes qui ont, eux-mêmes ou avec leur famille, déposé une demande de régularisation et qui ont accompli leur scolarité en Suisse, peuvent désormais commencer un apprentissage et faire valider leur contrat par les autorités.

Mais attention, le dépôt d'une telle demande de régularisation est parfois risqué. Nous vous conseillons donc, là aussi, de prendre contact avec l'une des associations de terrain (CCSI, CSP, SIT, Collectif de soutien, etc.), afin d'avoir tous les éléments en main pour prendre une décision.

## Droit à l'éducation

Le CCSI est engagé depuis son origine, en 1974, en faveur du droit à l'éducation pour toutes et tous. Car à l'époque, les enfants des travailleurs saisonniers, qui n'avaient pas le droit au regroupement familial, vivaient en Suisse sans autorisation. Ils n'avaient donc pas accès à l'école, et restaient enfermés chez eux. Le CCSI s'est battu contre cette injustice, d'abord en créant une « petite école » pour les enfants clandestins, puis en interpellant les autorités sur leur sort. Grâce à ce combat, en 1991 l'École publique genevoise ouvrait ses portes à tous les enfants, sans distinction de leur statut légal.

C'est pour se remémorer ce bout d'histoire genevoise que le CCSI a décidé d'organiser une soirée, afin de rendre hommage à toutes celles et tous ceux qui ont rendu possible le droit à l'éducation pour tous à Genève. Cependant elle s'ouvrira également sur le présent et l'avenir.

Une exposition et des interventions permettront de lancer la réflexion autour des droits de l'enfant, aujourd'hui et demain. Quels sont les droits des enfants vivant à Genève dans la précarité, en particulier pour les enfants sans statut légal? Certains droits sont-ils menacés? Quelles pourraient être les pistes pour mieux défendre les droits des familles migrantes sans statut légal? Comment assurer à tous les enfants une scolarité sereine, et sans discrimination? C'est pour tenter de répondre, au moins partiellement, à ces questions que nous ferons une table ronde, avec des intervenant-e-s du terrain, d'hier et d'aujourd'hui.

## Droit à l'éducation, grande fête le vendredi 14 octobre, dès 18 h

Maison des Associations  
15, Rue des Savoises, 1205 Genève

### Programme de la soirée

- 18h, accueil et ouverture
- Exposition et stands d'informations
- 18h45, table ronde et questions du public
- 20h15, soirée festive!
- 23h, clôture

**Venez toutes et tous fêter la conquête de ce droit et témoigner de votre solidarité avec les familles sans-papiers!**

## Ne pas oublier, à faire chaque année

### Subside assurance maladie:

Suivant votre revenu, vos enfants ont droit à un subside pour l'assurance maladie. N'oubliez pas de prendre rendez-vous au CCSI dès **décembre** pour renouveler le subside de votre enfant.

### Restaurants scolaires:

Selon votre revenu, vous avez droit à une prise en charge des repas scolaires de vos enfants. N'oubliez pas de prendre rendez-vous **dès la rentrée scolaire**, même sans première facture.

### Attention

**Le CCSI n'est pas en mesure d'offrir de l'aide pour trouver un travail ou un logement à Genève.**

## « Stop à l'hypocrisie »: campagne et manif

Il y a dix ans, dans de nombreuses villes de Suisse, avaient lieu les premières mobilisations de sans-papiers et des organisations qui les soutiennent. Depuis, un certain nombre d'avancées ont pu se concrétiser. Pourtant, sur le fond, aucun changement notable: les personnes sans-papiers sont toujours dans l'impasse. Même après de longues années de séjour (et de travail ou de scolarité) en Suisse, la plupart d'entre eux n'a aucun espoir de voir sa situation régularisée. La seule voie d'issue, celle des régularisations pour « cas de rigueur », ne répond pas à la problématique. Les procédures sont longues et compliquées, et les décisions de Berne sont trop souvent négatives.

Pour tenter de sortir de cette impasse, plusieurs organisations – dont évidemment le CCSI – ont saisi l'occasion de cet anniversaire pour lancer une campagne de sensibilisation, ainsi que des revendications. Une pétition qui demande aux autorités fédérales la régularisation des personnes sans statut légal qui résident en Suisse, a été lancée au printemps. La pétition peut être signée par toutes et tous, même par les sans-papiers. Et pour porter nos revendications à la connaissance du grand public, nous organisons une **manifestation nationale** à Berne, le **1er octobre 2011**. Un départ en bus (transport gratuit) est organisé depuis Genève, et nous espérons que vous serez parmi nous (s'adresser à la réception pour réserver votre place). **REJOIGNEZ-NOUS ET FAITES ENTENDRE VOTRE VOIX, LE CCSI VOUS SOUTIENT!**

